

Nouméa, le 28 octobre 2021

Le Principal

Aux parents d'élèves

Secrétariat
de direction

CRS
n° /2021

Affaire suivie par

ce.9830304n
@ac-noumea.nc

7, rue Raphaël
MENARD
BP 6116
98806 Nouméa Cedex

Objet : Modification de l'organisation du collège

Madame, monsieur,

A partir du mardi 2 novembre 2021, la présence de tous les élèves au collège redeviendra obligatoire. Afin d'accueillir vos enfants dans les conditions optimales de sécurité sanitaire et en concertation avec les membres de la communauté éducative, nous avons décidé de modifier l'organisation du collège et d'accueillir les élèves en ½ groupes dès ce mardi 2 novembre.

L'organisation retenue sera la suivante :

- Dès la semaine prochaine, par période de 15 jours, le groupe 1 viendra au collège le mardi et le jeudi de la 1^{ère} semaine, puis le lundi, mercredi et le vendredi de la 2^{ème} semaine.
- Le groupe 2 fera l'inverse. Autrement dit, il viendra le lundi, mercredi et vendredi de la 1^{ère} semaine, puis le mardi et le jeudi de la 2^{ème} semaine
- Toutes les modifications apparaissent sur les emplois du temps distribués aux élèves
- Compte-tenu de cette organisation, la progression pédagogique sera pensée sur une période de 2 semaines
- Chaque professeur veillera à articuler le travail réalisé en classe et le travail personnel (réalisé à la maison) sur cette période de 15 jours.
Il n'y aura donc pas de pochettes de travail distribuées aux élèves, mais chaque professeur donnera du travail aux élèves (et le contrôlera) afin de s'assurer que les élèves travaillent et progressent lorsqu'ils ne sont pas au collège.
- Les groupes seront créés en fonction de l'ordre alphabétique.
Pour les situations particulières (élèves d'une fratrie dans 2 groupes différents, contraintes spécifique, etc.), nous les traiterons au cas par cas. Si vous êtes concernés par ce problème, vous pourrez faire une demande de changement de groupe en rédigeant un courrier à l'attention de madame Postillon, la principale adjointe.

L'organisation précédente concernant le respect des gestes barrière et les déplacements reste inchangée (voir mon courrier du 7 octobre dernier).

Par ailleurs, comme cela a été préconisé par le gouvernement, je joins à ce courrier une information relative aux cas de COVID recensés au collège depuis la reprise des enseignements. Comme vous pourrez le constater, 1 seul cas a été identifié. Depuis, aucun autre résultat positif à un test COVID n'a été dénombré. Cela prouve l'efficacité des mesures sanitaires mises en place au collège et qui nous permettent de maintenir l'accueil des élèves en toute sécurité.

Je vous prie d'accepter, madame, monsieur, mes très sincères salutations.

Le Principal
Alexandre BEAUTRU

